



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2008
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Nouvelle-Calédonie

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–5	2
II. Aspects constitutionnels, politiques et juridiques	6–31	3
A. Évolution récente	6–25	3
B. Relations extérieures	26–31	8
III. Situation socioéconomique	32–54	9
A. Généralités	32–38	9
B. Main-d'œuvre	39–41	11
C. Ressources minérales	42–46	12
D. Tourisme	47–50	14
E. Autres secteurs économiques	51–54	15
IV. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	55–57	16
A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	55	16
B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	56	16
C. Mesures prises par l'Assemblée générale	57	16



I. Généralités

1. Territoire non autonome administré par la France, la Nouvelle-Calédonie¹ est située dans l'océan Pacifique, à environ 1 500 kilomètres à l'est de l'Australie et 1 700 kilomètres au nord de la Nouvelle-Zélande. Elle comprend une île principale – la Grande Terre – et des îles plus petites – les îles Loyauté (Ouvéa, Maré, Lifou et Tiga), l'archipel des Bélep, l'îles des Pins et les îles Huon. Il y a plusieurs îlots inhabités au nord des îles Loyauté. La superficie de la Grande Terre est de 16 750 kilomètres carrés et celle du territoire de 19 103 kilomètres carrés. Nouméa, la capitale, est située dans le sud de la Grande Terre. Le territoire est divisé en trois provinces, les provinces Nord et Sud (situées sur la Grande Terre) et les îles Loyauté. La langue officielle est le français et environ 28 dialectes mélanésiens ou polynésiens sont parlés.

2. En août 2004, d'après un recensement fait par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la Nouvelle-Calédonie comptait 230 789 habitants, soit 33 953 (ou 14,7 %) de plus qu'en 1996, date du recensement précédent¹. Selon une estimation effectuée plus récemment, le territoire comptait 240 400 habitants au 1^{er} janvier 2007². Le recensement de 2004, qui portait sur la répartition régionale de la population plutôt que sur sa composition ethnique, a suscité des controverses et a été boycotté par le mouvement autochtone, mécontent que le questionnaire utilisé pour le recensement ne comporte pas de questions sur l'appartenance ethnique. Ces questions avaient été retirées après une intervention du Président français, qui les avait qualifiées de scandaleuses et d'illégales.

3. Les seuls renseignements officiels dont on dispose actuellement sur l'appartenance ethnique remontent donc à 1996. Selon le recensement de cette année-là, la Nouvelle-Calédonie est peuplée de Mélanésiens autochtones, connus sous le nom de Kanaks (42,5 %), de résidents de souche européenne, principalement française (37,1 %), de Wallisiens (8,4 %), de Polynésiens (3,8 %) et de personnes d'autres origines, essentiellement des Indonésiens et des Vietnamiens (8,2 %). En 1996, près de la moitié de la population était âgée de moins de 25 ans.

4. Malgré l'accroissement sensible de la population depuis 1996, les caractéristiques démographiques sont restées pratiquement inchangées : la majorité de la population (environ 70 %) vit dans la province Sud, essentiellement autour de l'agglomération de Nouméa, environ 20 % dans la province Nord et environ 10 % dans les îles Loyauté. En 1996, la population autochtone kanake représentait près de 78 % de la population de la province Nord, 97 % de la population des îles et seulement 25,5 % de la population de la province Sud. La deuxième catégorie principale, à savoir les personnes de souche européenne, résidait à 89 % dans la province Sud.

Note : Les informations figurant dans le présent document sont extraites de documents déjà publiés, dont des documents du gouvernement du territoire, et d'informations transmises au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

¹ Institut de la statistique et des études économiques 2004 – Nouvelle-Calédonie.

² Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE). Bilan économique et social 2006 : Démographie.

5. L'Accord de Nouméa (A/AC.109/2114, annexe), signé en mai 1998 entre le Gouvernement français, le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) – indépendantiste – et le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) – intégrationniste –, a modifié radicalement le système politique et administratif de la Nouvelle-Calédonie. Aux termes de cet accord, les parties néo-calédoniennes ont opté pour une solution négociée et une autonomie progressive vis-à-vis de la France plutôt que pour un référendum immédiat sur le statut politique. Le transfert des compétences a commencé en 2000 et doit se terminer entre 2013 et 2018 par un référendum, aux termes duquel le territoire se prononcera pour l'indépendance totale ou pour un statut d'État associé. La section III ci-après décrit les caractéristiques de la situation économique et de l'emploi en Nouvelle-Calédonie, ainsi que les dispositions prises actuellement pour remédier aux déséquilibres économiques et sociaux existant entre la province Sud, prospère, et la province Nord et les îles Loyauté, moins développées.

II. Aspects constitutionnels, politiques et juridiques

A. Évolution récente

6. Depuis la ratification de l'Accord de Nouméa par la population néo-calédonienne et sa codification en droit français, la Nouvelle-Calédonie n'est plus un territoire d'outre-mer. Le Gouvernement français la considère désormais comme une collectivité *sui generis*, dotée d'institutions conçues pour elle seule et à laquelle seront transférées, de manière progressive mais irréversible, certaines des compétences de l'État. Le processus politique et législatif en cours et les nouveaux mécanismes institutionnels en place en Nouvelle-Calédonie sont décrits dans le rapport de 2005 (voir A/AC.109/2005/13, par. 6 à 10 et 30 et 31).

7. Pendant 25 ans, la scène politique a été dominée par le RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République), parti anti-indépendantiste qui a ensuite été rebaptisé Rassemblement-Union progressiste mélanésienne (UPM). Cette domination a pris fin quelques mois à peine avant les élections générales de mai 2004, avec la création et le succès électoral d'un nouveau parti, l'Avenir Ensemble (AE)³. Opposé lui aussi à l'indépendance totale vis-à-vis de la France, ce parti est cependant considéré comme plus favorable à l'entente et au dialogue avec le mouvement autochtone kanak et à l'application intégrale de l'Accord de Nouméa. Le mouvement autochtone est représenté par le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), coalition de plusieurs groupes indépendantistes qui considèrent qu'un futur vote au sujet du statut de la Nouvelle-Calédonie devrait porter sur la pleine indépendance plutôt que sur l'approbation de la continuité des relations avec la France⁴.

8. Le fait le plus récent survenu sur la scène politique néo-calédonienne a été la création, en novembre 2007, d'un parti travailliste par l'Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités (USTKE), à majorité kanake. Défenseur acharné de l'indépendance, ce parti insiste surtout, dans son programme politique, sur l'application intégrale de l'Accord de Nouméa, en particulier des dispositions relatives aux droits des peuples autochtones, et sur la nécessité de tenir compte de la

³ Puissance administrante, « L'évolution de la Nouvelle-Calédonie en 2004 ».

⁴ Economist Intelligence Unit, *Country Report* (décembre 2005).

situation des travailleurs kanaks, en particulier de la répartition inégale des richesses du territoire. Selon son dirigeant, Gerard Jodar, le FLNKS ne remplissait plus son rôle au sein de l'opposition dans la mesure où il n'était pas parvenu à obtenir des progrès tangibles relativement à l'application de l'Accord de Nouméa⁵. Le nouveau parti a l'intention de contester les élections municipales de mars 2008⁶.

9. Il y a eu dans tous les partis et groupements politiques des tensions et des divisions internes. En 2005, le fondateur et dirigeant de longue date du RPCR, Jacques Lafleur, qui reprochait vivement à celui-ci de n'avoir pas battu l'AE, a créé un nouveau parti anti-indépendantiste, le Rassemblement pour la Calédonie (RPC)⁷. De même, pendant la période qui a précédé les élections législatives françaises de juin 2007 (voir par. 11 ci-après), le Rassemblement-UMP et l'AE ont été en proie à des divisions internes au sujet de leurs listes électorales et certains de leurs candidats ont décidé de faire sécession et de se présenter contre d'anciens collègues⁸. De nouvelles tensions entre les deux partis ont été temporairement apaisées grâce à un accord conclu au cours de l'été 2007 avec le ferme appui du Gouvernement français (voir par. 20 ci-après) mais elles ont ressurgi à l'automne de la même année. Quant au FLNKS, qui avait connu des tensions pendant des années, il a renforcé son unité, dans le souci manifeste de tirer parti de la discorde sans précédent qui divisait les partis opposés à l'indépendance. Le resserrement de ses rangs a été également visible lorsqu'il a tenu un sommet à Nouméa en décembre 2007, pour la première fois en quatre ans⁹. La création du parti travailliste a cependant fait apparaître des divergences parmi les partisans de l'indépendance.

10. En ce qui concerne les institutions de l'État français, la Nouvelle-Calédonie a participé aux élections présidentielles de mai 2007 et voté dans une proportion de 63 % pour Nicolas Sarkozy, de l'Union pour un Mouvement populaire. Simon Loueckhote du RPCR a conservé son poste de sénateur de Nouvelle-Calédonie, auquel il avait été réélu en 2001 pour neuf années supplémentaires.

11. En juin 2007, les Néo-Calédoniens ont participé aux élections législatives françaises en votant pour les deux sièges réservés à la Nouvelle-Calédonie à la chambre basse du Parlement français, un pour la province Nord et un pour la province Sud. Aux élections précédentes, en 2002, les électeurs néo-calédoniens avaient réélu deux membres du parti intégrationniste, le RPCR, à savoir M. Lafleur, qui détenait un siège de député depuis 1978 (et qui a ensuite quitté le parti), et M. Pierre Frogier, qui dirige le Rassemblement-UMP depuis le départ de M. Lafleur¹⁰. Le premier tour des élections n'ayant pas permis d'obtenir les voix nécessaires pour remporter la victoire, un second tour s'est tenu une semaine plus tard, le 17 juin.

12. Au premier tour, tant des candidats indépendantistes que des candidats anti-indépendantistes ont été mis en ballottage dans les provinces Nord et Sud. Il s'agissait dans les deux cas de candidats du Rassemblement-UMP et du FLNKS, résultat qui a été largement attribué à la confusion qui régnait dans le camp des anti-indépendantistes et à la prolifération des candidats. Dans la province Nord, l'AE et

⁵ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 19 novembre 2007.

⁶ Radio New Zealand, novembre 2007.

⁷ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 30 octobre 2006, www.lnc.nc.

⁸ Radio New Zealand, mai et juin 2007.

⁹ Informations communiquées par la Puissance administrante le 9 janvier 2008.

¹⁰ Oceania Flash, 17 juin 2002.

le Rassemblement-UMP ont proposé chacun un candidat : Harold Martin pour le premier et Pierre Frogier (mandataire à l'Assemblée française) pour le second. Le Front national a présenté une candidate (Bianca Henin). Du côté indépendantiste, le FLNKS s'est mis d'accord sur une candidature unique (celle de Charles Pidjot) et l'Union kanake-USTKE a présenté un candidat (François Apok). Dans la province Sud, l'AE et le Rassemblement-UMP ont à nouveau présenté un candidat chacun, Philippe Gomes et Gael Yanno. Jacques Lafleur a fait campagne au nom de son parti (le RPC) et un dissident de l'AE s'est présenté à titre indépendant (Didier Leroux). Deux autres candidats se sont présentés – Guy George pour le Front national et Pierre Maresca en tant qu'indépendant. Du côté indépendantiste, le FLNKS s'est prononcé à nouveau pour une candidature unique, celle de Charles Washetine, et l'ancien dirigeant et fondateur de l'USTKE, Louis Kotra Uregei, s'est présenté au nom de l'Union¹¹.

13. Au second tour du 17 juin, où les deux candidats du Rassemblement-UMP se sont affrontés aux deux candidats du FLNKS, le Rassemblement-UMP l'a remporté : M. Frogier a conservé son siège à l'Assemblée nationale française et M. Yanno a été élu. La prestation du FLNKS a cependant été considérée comme honorable vu les tensions qu'avait connues le mouvement indépendantiste¹².

14. La Nouvelle-Calédonie est gouvernée par un congrès territorial de 54 membres, organe législatif constitué de membres des trois assemblées de province (15 membres de la province Nord, 32 de la province Sud et 7 de la province des îles Loyauté), élus pour un mandat de cinq ans. Dans chaque province, un membre du parti le plus important est élu président de l'assemblée de province et fait fonction de chef exécutif de la province. De plus amples détails sur la composition du gouvernement figurent dans le document de travail de 2005 (voir A/AC.109/2005/13, par. 11 à 16 et 25 et 26).

15. Les dernières élections aux trois assemblées de province, qui ont déterminé également la composition du Congrès, se sont tenues le 9 mai 2004. Elles ont mis un terme à 25 années de domination du RPCR au sein du Gouvernement calédonien et reflété la création de l'AE. Au Congrès actuel, l'AE et le RPCR détiennent 16 sièges chacun et le Front national en détient 4, les partis indépendantistes détenant les 18 sièges restants. Le résultat détaillé des élections provinciales de 2004 est indiqué dans les documents de travail précédents (voir A/AC.109/2005/13, A/AC.109/2006/14 et A/AC.109/2007/9).

16. Conformément au calendrier quinquennal des élections, les prochaines élections au Congrès et aux assemblées de province se tiendront en 2009. Toutefois, le 23 juillet 2007, au lendemain des élections à l'Assemblée nationale française et suite aux revers du parti AE au pouvoir, Marie-Noëlle Thémereau, membre de ce parti et Présidente du gouvernement du territoire depuis 2004, a présenté sa démission et a fait chuter par la même occasion le Comité exécutif de 11 membres (cabinet ministériel) du gouvernement du territoire, ce qui a rendu nécessaires de nouvelles élections⁹.

¹¹ Pacific Islands Report, Oceania Flash, 11 juin 2007.

¹² Radio New Zealand, 15 juin 2007.

17. En vertu de la loi organique de 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie¹³, le Congrès avait 14 jours pour se réunir et élire un nouveau gouvernement, en deux temps. Il devait d'abord se prononcer au sujet du nombre des ministres du gouvernement puis désigner les titulaires des portefeuilles ministériels. Il devait aussi faire en sorte que la composition du Cabinet reflète celle de ses 54 membres.

18. Le 6 août 2007, le Congrès de Nouvelle-Calédonie a élu un nouveau cabinet de 11 membres, 8 anti-indépendantistes et 3 indépendantistes, résultat qui a été facilité par la décision prise huit jours auparavant, par les principaux partis anti-indépendantistes, de partager le pouvoir (voir par. 20 ci-dessous). Quelques heures plus tard cependant, le FLNKS a démissionné parce qu'il considérait que la composition du Cabinet ne reflétait pas rigoureusement sa représentation au Congrès et qu'il aurait dû disposer d'un portefeuille supplémentaire¹⁴. Cette démission a entraîné la chute immédiate du gouvernement (qui a quand même continué à expédier les affaires courantes) et a contraint le Congrès à se réunir de nouveau pour choisir un nouveau gouvernement. Le dirigeant de l'AE, Harold Martin, a pris ses fonctions de Président du gouvernement intérimaire le lendemain.

19. Le 21 août, moyennant le recours à des procédures techniques améliorées, le Congrès de Nouvelle-Calédonie a de nouveau élu un cabinet de 11 membres, qui comprenait cette fois 7 membres opposés à l'indépendance et 4 qui lui étaient favorables. Harold Martin est demeuré Président. L'élection des anti-indépendantistes et la répartition des portefeuilles ont été largement facilitées par l'accord stratégique auquel les anti-indépendantistes étaient parvenus la semaine précédente au sujet, notamment, du partage du pouvoir et qui est décrit ci-après.

20. Le principe de « collégialité » consacré dans l'Accord de Nouméa, qui concerne notamment la gouvernance, le partage du pouvoir et la prise de décisions par consensus, est un élément clef de la stabilité politique en Nouvelle-Calédonie. Au vu du manque de cohésion entre les principales forces anti-indépendantistes, des pourparlers de réconciliation ont été engagés en juillet 2007 sous la direction de Pierre Frogier (chef du Rassemblement-UMP) et de Harold Martin (chef de l'AE), avec le vif encouragement du Gouvernement français. Ils ont débouché sur la signature, le 29 juillet, d'un « pacte de la majorité » entre les trois principaux partis anti-indépendantistes, à savoir le Rassemblement-UMP, l'AE et le RCP de Jacques Lafleur. Ce pacte, qui s'appuie solidement sur les dispositions de l'Accord de Nouméa, a pour objectif de fixer les conditions d'une relation de travail entre les partis en question, en ce qui concerne non seulement les portefeuilles ministériels, mais aussi les postes clefs des organismes et des entreprises publics. Conformément au principe de la collégialité, il met l'accent sur la nécessité de maintenir le dialogue avec le mouvement indépendantiste, représenté essentiellement par le FLNKS. Comme cela a été mentionné au paragraphe 18 ci-dessus, cette alliance stratégique s'est révélée décisive lors des élections que le Congrès a tenues peu de temps après pour constituer un nouveau gouvernement¹⁵.

¹³ En vertu de la Constitution française, les lois organiques sont des lois précisant l'organisation des pouvoirs publics. Elles sont placées sous la Constitution, mais au-dessus des lois ordinaires (http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_Organique).

¹⁴ Radio New Zealand, 6 et 7 août 2007.

¹⁵ Pacific Islands Report, Oceania Flash, 24 et 31 juillet 2007.

21. L'État français est représenté sur le territoire par un haut-commissaire. Le 15 octobre 2007, il a été annoncé que Michel Mathieu, qui avait été nommé à ce poste en septembre 2005, avait présenté sa démission au Président Sarkozy, comme suite à une divergence de vues sur la façon d'agir face à une manifestation syndicale et aux troubles sociaux en général, apparue lors d'une visite du Secrétaire d'État chargé de l'outre-mer, Christian Estrosi¹⁶. Un nouveau haut-commissaire, Yves Dassonville, a été nommé le 26 octobre.

22. La visite de M. Estrosi en Nouvelle-Calédonie a suscité certaines controverses. Avant son arrivée, le FLNKS a annoncé son intention de ne pas le rencontrer à cause de l'inquiétude que lui inspirait le « pacte de la majorité » conclu entre les principaux partis anti-indépendantistes avec le ferme appui de l'État français. Il voyait dans ce pacte une tentative d'affaiblir le pouvoir institutionnel de la coalition indépendantiste. Il a ensuite critiqué les déclarations faites par M. Estrosi sur le territoire parce qu'il jugeait qu'elles étaient contraires à l'Accord de Nouméa et étaient davantage celles d'un militant de l'UMP que d'un représentant du Gouvernement français. Un des dirigeants de l'AE, Philippe Gomes, s'est déclaré lui aussi en désaccord avec les prises de position de M. Estrosi et a demandé à son parti de réexaminer l'accord qu'il avait conclu avec le Rassemblement-UMP et de renforcer sa stratégie de dialogue. Parallèlement, l'Union calédonienne pro-indépendantiste a prié instamment la France de rester impartiale et de ne pas appuyer les partis loyalistes¹⁷. En réponse aux réactions que sa visite avait provoquées, M. Estrosi a indiqué que ses observations avaient été mal interprétées, a réitéré son respect pour l'Accord de Nouméa et réaffirmé la neutralité de la France. Cette position a été ensuite renforcée par M. Dassonville, qui a réaffirmé l'appui de la France à l'application de l'Accord de Nouméa dans plusieurs déclarations publiques¹⁸.

23. En réponse à une question qui lui a été adressée à l'Assemblée nationale française le 17 octobre 2007, au lendemain de la visite de M. Estrosi en Nouvelle-Calédonie, le Premier Ministre François Fillon a annoncé qu'il allait lui-même convoquer une réunion des signataires de l'Accord de Nouméa à l'hôtel Matignon, résidence officielle du Premier Ministre français à Paris, afin d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord.

24. La réunion, qui s'est tenue le 20 décembre 2007, a rassemblé des représentants du Gouvernement français, du Rassemblement-UMP, de l'AE, du RPC et du FLNKS. À l'issue des débats, le Premier Ministre a déclaré que la reprise du dialogue permettrait de poursuivre collectivement les efforts entrepris pour développer l'économie néo-calédonienne et effectuer le transfert des compétences conformément aux dispositions de l'Accord de Nouméa. Il a indiqué également que le transfert de nouvelles compétences était prévu en 2009. M. Fillon a en outre annoncé la création d'une équipe spéciale chargée d'aider les groupes de travail néo-calédoniens à se préparer à ce transfert, deuxième phase d'un accord conclu par les partis à la réunion de ces groupes en février 2006. L'équipe spéciale en question a été créée le 20 février 2008. Au titre de la première phase de l'accord, 13 groupes avaient été créés en 2007 sous les auspices du Haut-Commissaire, soit un groupe pour chacune des compétences devant être transférées⁹.

¹⁶ Radio New Zealand, 15 et 26 octobre 2007.

¹⁷ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 10, 16 et 29 octobre et 9 novembre 2007.

¹⁸ Radio New Zealand, 19 octobre 2007 et 14 janvier 2008.

25. Diverses mesures ont été prises aux fins de l'adoption de symboles identitaires dans lesquels tous les habitants de la Nouvelle-Calédonie puissent se reconnaître, prévue dans l'Accord de Nouméa. Pour ce qui est de l'hymne, de la devise et des billets de banque, un concours ouvert au public a été organisé en décembre 2007. La question du nom et du drapeau du pays sera tranchée par un comité directeur chargé des signes identitaires¹⁹.

B. Relations extérieures

26. Le cadre juridique dans lequel la Nouvelle-Calédonie peut établir des relations extérieures est régi par la loi organique de 1999 (voir A/AC.109/2005/13, par. 9). À cet égard, les participants à la réunion de janvier 2002 des signataires de l'Accord de Nouméa sont convenus que le territoire devait développer ses relations commerciales et autres avec les grandes entités de la région du Pacifique (Australie et Nouvelle-Zélande) et les autres États insulaires, et resserrer ses liens avec les organisations régionales. Ils ont également insisté sur la nécessité d'un rapprochement avec l'Union européenne, dont ils ont souligné le poids politique, commercial et financier. Depuis 1998, date de signature de l'Accord de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie élargit progressivement ses liens internationaux et régionaux.

27. La Nouvelle-Calédonie a continué à renforcer ses liens avec l'Union européenne, qui lui a accordé le statut de territoire associé. Elle a participé au Forum des pays et territoires d'outre-mer que celle-ci a tenu à Bruxelles les 27 et 28 novembre 2007 et où il a été question principalement de l'avenir des relations entre l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer, de l'état d'application du neuvième Fonds européen de développement pour ces pays et territoires, de la coopération économique et commerciale, de l'environnement, du changement climatique et des services financiers²⁰.

28. En 2006, la Nouvelle-Calédonie est devenue membre associé du Forum des îles du Pacifique, où elle avait le statut d'observateur depuis 1999. Au trente-huitième sommet du Forum, tenu à Tonga le 16 octobre 2007, le Président du gouvernement territorial, Harold Martin, a réaffirmé l'attachement de la Nouvelle-Calédonie au Plan du Forum pour le Pacifique, en mettant l'accent sur les priorités de la croissance économique, le développement durable, la bonne gouvernance et la création de conditions propices à la stabilité des institutions, préalable à la paix et à la stabilité dans la région du Pacifique. Il a aussi encouragé le Forum à continuer à perfectionner la structure institutionnelle de la région. Pour la première fois, la France avait été invitée à titre spécial à participer au Forum, dans le cadre du dialogue qui lui fait suite; la délégation française était dirigée par le Secrétaire d'État Estrosi⁹.

29. La Nouvelle-Calédonie est également membre de la Communauté du Pacifique, la plus ancienne organisation régionale du Pacifique, qui a son siège à Nouméa et dont le secrétariat exécute en faveur des 22 membres, qui sont des pays et des territoires insulaires du Pacifique, des programmes destinés à les aider à prendre les décisions engageant leur avenir en connaissance de cause et à les

¹⁹ Pacific Islands Report, Oceania Flash, 3 janvier 2008.

²⁰ Voir le rapport de la Commission européenne sur le sixième Forum Union européenne-Pays et territoires d'outre-mer, 28 novembre 2007, <http://ec.europa.eu>.

appliquer. Les programmes en cours d'exécution en Nouvelle-Calédonie concernent les terres, le milieu marin et les questions sociales.

30. Au niveau régional également, la Nouvelle-Calédonie participe au Programme régional océanien de l'environnement, au Programme de développement des îles du Pacifique et à la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées.

31. La Nouvelle-Calédonie a aussi étendu ses relations bilatérales dans la région, comme en témoigne l'accord de coopération qu'elle a signé avec Vanuatu en 2006. Elle représente le cinquième marché d'exportation du Pacifique pour l'Australie et le troisième pour la Nouvelle-Zélande et entretient activement des relations commerciales et autres avec les deux pays²¹.

III. Situation socioéconomique

A. Généralités

32. La Nouvelle-Calédonie dispose d'atouts économiques considérables et est une des entités les plus prospères du Pacifique, avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 22 737 euros en 2006²². Comme elle compte parmi les plus grands exportateurs mondiaux de nickel, son développement économique est étroitement lié à l'évolution du marché mondial de ce métal, actuellement en plein essor. Grâce à la hausse constante des cours du nickel et à plusieurs projets d'investissement de grande envergure, elle a connu une croissance économique de 4 % en 2005 et de 4,4 % en 2006²³.

33. Elle pâtit toutefois de déséquilibres géographiques persistants entre la province Sud, dominante sur le plan économique, et la province Nord et la province des îles Loyauté, beaucoup moins développées. L'action engagée depuis 10 ans par le Gouvernement français et les institutions néo-calédoniennes dans le cadre des Accords de Matignon de 1988 (voir A/AC.109/1000, par. 9 à 14) et de l'Accord de Nouméa de 1998 vise donc surtout à rééquilibrer les infrastructures, les services sociaux et les possibilités d'emploi dans les trois provinces. Soixante-dix pour cent des aides de l'État au territoire sont donc affectées à la province Nord et aux îles Loyauté et les 30 % restants à la province Sud. De plus, l'État français conclut des traités de développement pluriannuels avec les communes du territoire. L'exécution des contrats accordés pour la période 2000-2005, qui porte essentiellement sur le logement et la santé publique, a été achevée en 2007. Celle de la série de contrats pour la période 2006-2010 a commencé en mars 2006. Les fonds versés par la Puissance administrante dans ce cadre, qui s'élèvent à 393,4 millions d'euros, représentent plus de 50 % des prévisions de dépenses du territoire (777,7 millions d'euros)⁹.

34. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, l'État français continue d'offrir des incitations fiscales de nature à encourager les investissements dans ses territoires d'outre-mer, ainsi que des dispositifs fiscaux

²¹ Site Web officiel du Gouvernement australien (http://www.dfat.gov.au/geo/new_caledonia/new_caledonia_brief.html); et site Web officiel du Gouvernement néo-zélandais (<http://www.mfat.govt.nz/countries/pacific/new-caledonia.php#bilateral>).

²² Economist Intelligence Unit, *Country Report* (décembre 2006).

²³ Voir www.isee.nc, consulté le 3 mars 2008.

destinés à soutenir les secteurs de la métallurgie et des mines, de l'hôtellerie, du logement, des transports et des concessions de service public en Nouvelle-Calédonie⁹.

35. La Nouvelle-Calédonie demeure toutefois lourdement tributaire des transferts financiers directs en provenance de France, qui représentent environ 30 % de son PIB. Environ 80 % de ces transferts servent à financer les dépenses de santé et d'éducation et les traitements des fonctionnaires, le reste servant à financer des programmes de développement, principalement dans la province Nord et la province des îles Loyauté. Les transferts financiers effectués par la Puissance administrante ont atteint un montant total de 214,5 millions d'euros en 2007, contre 205,7 millions d'euros en 2006⁹. Cependant, en juillet 2007, peu de temps après son élection, le Président Sarkozy a annoncé qu'il avait l'intention de renoncer aux arrangements en vigueur concernant l'appui financier aux départements et territoires d'outre-mer, qui, à son avis, ne constituaient pas le meilleur moyen de régler les problèmes de développement²⁴. Une loi-programme élaborée en janvier 2008 a pour objectif d'évaluer et d'accroître l'efficacité des transferts financiers et des autres mesures prises par la Puissance administrante à l'égard de ses départements et territoires d'outre-mer²⁵.

36. Le budget de 2008, qui a été adopté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie en décembre 2007, a atteint le chiffre record de 2 milliards de dollars des États-Unis. Selon le gouvernement territorial, les recettes ont augmenté grâce à la prospérité économique, à l'essor de l'industrie du nickel et aux investissements internationaux dans le territoire. Les principaux éléments de dépense concernent la répartition des richesses et l'éducation²⁶. Dans sa déclaration de politique générale, le Président du gouvernement territorial, Harold Martin, a affirmé que, compte tenu de la situation économique favorable que connaissait la Nouvelle-Calédonie, il était opportun de remédier aux grandes inégalités entre les régions²⁷.

37. Par ailleurs, comme il a été indiqué au paragraphe 27 ci-dessus, la monnaie en usage en Nouvelle-Calédonie, le franc CFP, pourrait être remplacée par l'euro si les trois territoires français du Pacifique en sont d'accord. La Puissance administrante a engagé instamment la Nouvelle-Calédonie, en tant que territoire français d'outre-mer, à adopter l'euro, et, dans cette perspective éventuelle, a créé un comité qui est chargé de s'occuper des préparatifs et de la consultation nécessaires avec les acteurs territoriaux. Les partis anti-indépendantistes et le secteur commercial sont favorables au passage à l'euro mais les partis indépendantistes s'y opposent, en arguant du fait qu'aux termes de l'Accord de Nouméa, les questions monétaires relèvent des compétences locales et que l'adoption de l'euro ne ferait que lier plus étroitement la Nouvelle-Calédonie à la France²⁸.

38. La Nouvelle-Calédonie devant importer de nombreux produits, le coût de la vie sur le territoire reflète la tendance à la hausse des prix mondiaux et demeure un sujet de préoccupation. En novembre 2006, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a

²⁴ Oceania Flash, 17 juillet 2007, <http://newspad-pacific.info>.

²⁵ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 15 février 2008, www.lnc.nc.

²⁶ *Pacific Magazine*, 13 décembre 2007, www.pacificmagazine.net.

²⁷ Harold Martin, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Déclaration de politique générale, 4 janvier 2008, à l'adresse www.gouv.nc.

²⁸ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 2 novembre 2007, www.info.lnc.nc; Economist Intelligence Unit, *Country Report* (novembre 2007).

entériné d'ambitieuses mesures d'exonération de taxes sur un panier de 14 produits alimentaires de base tels que le sucre et la farine²⁹. En outre, le gouvernement territorial a plafonné le prix du pain à l'aide de subventions pour atténuer la répercussion de la hausse rapide des cours du blé³⁰. En janvier 2008, le Président Martin a annoncé de nouvelles mesures visant à réduire le coût de la vie, notamment un contrôle plus rigoureux du prix des produits alimentaires de base. Selon une enquête menée récemment, non seulement les loyers ont augmenté jusqu'à 45 % entre 2001 et 2006, mais ils sont aussi comparables, dans certains cas, à ceux qu'on trouve dans certains quartiers de Paris³¹. Une autre enquête menée par l'association de consommateurs français UFC-Que Choisir a révélé que le coût de la vie sur le territoire dépassait de 72 % en moyenne le coût de la vie en France métropolitaine³².

B. Main-d'œuvre

39. Selon les informations communiquées par la Puissance administrante, le nombre de personnes sans emploi a baissé considérablement ces quatre dernières années, tombant de 12 275 en 2003 à 7 923 en 2007. Cela s'explique en partie par l'accroissement de la demande de main-d'œuvre dans l'industrie minière, en particulier dans la mine de nickel de Goro, que l'on a commencé récemment à exploiter. Les disparités régionales susmentionnées restent cependant perceptibles sur le marché du travail et tendent à s'accroître³³. Comme cela a été indiqué précédemment (A/AC.109/2007/9), le taux de chômage demeure particulièrement élevé chez les Kanaks, qui ont demandé à maintes reprises l'adoption d'une loi qui accorde la préférence à la main-d'œuvre locale en matière d'emploi.

40. Les conflits du travail sont traditionnellement fréquents en Nouvelle-Calédonie et les grèves et les lockouts entraînent la perte de nombreuses heures de travail. Ces dernières années, le nombre de conflits sociaux et celui des heures de travail perdues ont augmenté considérablement³⁴. Un conflit opposant l'USTKE à la compagnie de transports publics CarSud a abouti à des affrontements violents en janvier 2008, lorsque la police a entrepris de déloger un piquet de grève. Plusieurs personnes ont été blessées et 45 syndicalistes arrêtés. Le conflit avait été déclenché par le licenciement d'un employé de CarSud, accusé de vol en novembre 2007. Depuis, l'USTKE se bat pour que celui-ci soit réintégré dans l'entreprise. Lorsque le présent rapport a été établi, le conflit se poursuivait, les négociations n'avaient pas repris et 14 syndicalistes étaient encore en détention³⁵.

41. Une autre grève, qui a eu lieu à la seule usine de ciment du territoire à l'automne 2007, a paralysé le secteur florissant du bâtiment pendant six semaines.

²⁹ *Pacific Magazine*, 9 novembre 2006, www.pacificmagazine.net.

³⁰ Radio New Zealand International, 6 septembre 2007, www.rnzi.com.

³¹ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 21 septembre 2007, www.info.lnc.nc.

³² *Pacific Magazine*, 8 janvier 2008, www.pacificmagazine.net.

³³ Informations communiquées par la Puissance administrante, 9 janvier 2008; *Les Nouvelles Calédoniennes*, 11 juillet 2007, www.info.lnc.nc.

³⁴ Voir ISEE, Syndicats-Conflits sociaux, www.isee.nc, consulté le 31 janvier 2008.

³⁵ *Pacific Magazine*, 18 janvier 2008, www.pacificmagazine.net; *Les Nouvelles Calédoniennes*, 16 et 23 février 2008, www.lnc.nc.

Le gouvernement territorial a envisagé d'importer du ciment pour atténuer les conséquences de cette situation sur l'industrie et ses travailleurs³⁶.

C. Ressources minérales

42. L'économie de la Nouvelle-Calédonie est dominée par l'industrie du nickel. Troisième producteur mondial, après la Fédération de Russie et le Canada, de ce métal, dont il détiendrait au moins 25 % des réserves mondiales³⁷, le territoire est à l'origine de 6 % de sa production mondiale et emploie quelque 3 500 personnes dans des entreprises minières plus ou moins importantes. Bien que très dynamique – puisqu'elle représente environ 90 % des exportations de la Nouvelle-Calédonie et donne naissance à de nombreuses activités économiques connexes –, l'industrie du nickel est fragile car elle est presque entièrement tributaire de la demande internationale et des cours du métal. C'est pourquoi l'accent continue d'être mis sur le développement de l'industrie métallurgique locale, qui crée davantage de richesses, plutôt que sur les exportations minières³⁸. En 2007, le cours mondial du nickel a été particulièrement volatile, étant passé de 32 000 dollars des États-Unis la tonne en janvier à 51 000 dollars en mai, avant de retomber à 25 000 dollars moins de deux mois plus tard³⁸. Au début de 2007, le gouvernement territorial a annoncé qu'il allait déposer un projet de loi qui favorise une approche plus cohérente de l'industrie minière et fasse une large place à la transformation locale des ressources³⁹.

43. Trois grands projets d'extraction de nickel sont en cours d'exécution dans le territoire : celui de la société Le Nickel (SLN), celui de la compagnie Xstrata et celui de la Companhia Vale de Rio Doce (voir A/AC.109/2000/4, A/AC.109/2001/14 et A/AC.109/2002/13). Ces projets, dont on espère qu'ils engendreront une croissance économique substantielle, restent toutefois controversés pour des raisons écologiques et financières. Les Kanaks continuent de penser que les droits d'exploitation minière sont bradés, que les régions les plus pauvres du territoire ne bénéficient pas des gains économiques tirés de l'industrie du nickel et que le développement portera atteinte à l'environnement local. Au début de 2007, le gouvernement territorial a annoncé son intention de recourir à des normes écologiques plus strictes dans le projet de loi relatif à l'industrie minière³⁹. La question des répercussions des nouveaux projets d'extraction du nickel sur le milieu marin et les récifs coralliens encore intacts de la Nouvelle-Calédonie, en particulier, fait l'objet de débats et suscite des protestations vigoureuses depuis plusieurs années. La barrière de corail, longue de 1 600 kilomètres, couvre une superficie d'environ 8 000 kilomètres carrés. Elle offre un énorme potentiel de recherche aux yeux des scientifiques et constitue un important atout touristique. Le Gouvernement français a présenté à l'UNESCO en 2007 une demande tendant à inscrire l'écosystème des lagons et de la barrière de corail de Nouvelle-Calédonie sur la liste du patrimoine mondial⁴⁰.

³⁶ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 2 octobre 2007, www.lnc.nc; Radio New Zealand International, 6 novembre 2007, www.rnzi.com.

³⁷ Economist Intelligence Unit (novembre 2007).

³⁸ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 24 octobre 2007, www.lnc.nc.

³⁹ Dow Jones Newswire, 26 mars 2007, www.djnewswire.com.

⁴⁰ *Pacific Magazine*, 2 février 2007, www.pacificmagazine.net.

44. Le premier des trois projets susmentionnés, celui de la société Le Nickel, filiale néo-calédonienne de la compagnie publique française Eramet, consiste à agrandir la fonderie de Doniambo afin d'y faire passer la production de nickel de 60 000 tonnes à 75 000 tonnes par an. Les travaux, qui ont débuté en 2006, ont été retardés à plusieurs reprises, notamment en raison de grèves et de nombreux barrages routiers⁴¹. Les nouvelles installations devraient être mises en service à la fin de 2008⁹.

45. Le deuxième projet est une coentreprise associant la Société minière du Sud Pacifique (SMSP), contrôlée par les Kanaks, et la société canadienne Falconbridge Limited. Lorsque celle-ci a été achetée par le groupe minier suisse Xstrata en 2006, l'avenir du projet est devenu incertain mais le groupe Xstrata a confirmé en 2007 qu'il continuerait à donner suite au projet de 3,8 milliards de dollars des États Unis⁴² prévoyant la construction dans la province Nord d'une fonderie devant permettre de traiter le nickel extrait du massif du Koniambo. Cette fonderie devrait produire quelque 60 000 tonnes de nickel par an et créer 800 emplois directs et 2 000 emplois indirects. Elle est aussi au cœur d'un vaste projet visant à créer des richesses et des emplois dans la province Nord sous-développée⁴³. La production de nickel ne devrait pas débiter avant 2011⁴⁴ mais le gouvernement de la province Nord a commencé dès 2004 à construire des bâtiments résidentiels et commerciaux autour du site de Koniambo en prévision de l'afflux de population qu'entraînera l'ouverture de la mine⁴⁵.

46. Le troisième projet – l'ouverture d'une nouvelle mine de nickel à Goro, dans la province Sud – a été mis en œuvre par le groupe minier canadien Inco jusqu'en octobre 2006, date à laquelle la société brésilienne Companhia Vale de Rio Doce a acquis 75 % des parts du groupe⁴⁶. Les trois provinces ont signé des documents aux termes desquels elles doivent acquérir les 10 % de parts de Goro Nickel initialement détenues par le Bureau français de recherches géologiques et minières⁴⁷. Le projet d'ouverture de la mine de Goro s'est heurté à de nombreuses difficultés depuis 2006, dont des grèves, un litige juridique et des protestations continues de la part de plusieurs groupes militants (voir A/AC.109/2007/9). En février 2008, il s'est heurté à un nouvel obstacle lorsque Goro Nickel a entrepris d'installer un émissaire marin long de 21 kilomètres pour transporter l'effluent liquide de la mine dans le canal de la Havannah, qui fait partie du lagon; la construction a dû être interrompue rapidement en raison de la résistance massive des habitants, des écologistes et des pêcheurs locaux, ce qui a encore retardé le projet⁴⁸. Il est actuellement prévu que la production commence à la fin de 2008⁴⁹. En attendant, le coût de l'usine a presque doublé, passant de 1,8 milliard de dollars, le montant de l'investissement initial, à 3,2 milliards de dollars⁵⁰. Le projet de Goro Nickel et celui de Koniambo se sont vu

⁴¹ *Pacific Magazine*, 11 octobre 2006, www.pacificmagazine.net.

⁴² Economist Intelligence Unit (novembre 2007); *Les Nouvelles Calédoniennes*, 18 octobre 2007, www.info.lnc.nc.

⁴³ Economist Intelligence Unit (mars 2006).

⁴⁴ Radio New Zealand International, 18 octobre 2007, www.rnzi.com.

⁴⁵ Economist Intelligence Unit, *Country Report* (décembre 2003).

⁴⁶ *Pacific Magazine*, 27 octobre 2006, www.pacificmagazine.net.

⁴⁷ Inco Limited, 18 février 2005, www.inco.com.

⁴⁸ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 20 et 25 février 2008, www.info.lnc.nc.

⁴⁹ Ibid., 2 février 2008.

⁵⁰ Economist Intelligence Unit (novembre 2007).

accorder des abattements fiscaux de plusieurs centaines de millions de dollars par le gouvernement territorial et la Puissance administrante⁵¹.

D. Tourisme

47. Le tourisme constitue un secteur économique important de la Nouvelle-Calédonie, dont il représente environ 4 % du PIB et 8 % des emplois. La plupart des touristes viennent d'Australie, de France, du Japon et de Nouvelle-Zélande. Ces dernières années, le nombre de touristes est resté stable (environ 100 000 par an) mais le nombre des bateaux de croisière qui mouillent dans les eaux du territoire a considérablement augmenté⁵². L'instabilité politique, les grèves incessantes et la cherté du coût de la vie et des voyages aériens sont les principaux obstacles à l'essor du tourisme, ce à quoi il faut ajouter la concurrence d'autres îles du Pacifique Sud très prisées, telles que les Fidji, la Polynésie française et Samoa, qui ont récemment pris la place de troisième destination touristique la plus populaire de la région que le territoire occupait⁵³.

48. Comme cela a déjà été signalé, le gouvernement territorial a lancé, en décembre 2005, un plan stratégique de relance de l'industrie touristique visant à porter le nombre de touristes à 180 000 au cours de la décennie 2005-2015. Ce plan comporte trois volets qui seront mis en œuvre successivement en 2006, 2008 et 2012 et qui devraient permettre de développer le tourisme en dehors de la capitale. Le premier volet a donné lieu au lancement d'une nouvelle stratégie de commercialisation et à la construction de résidences locatives destinées à attirer une clientèle haut de gamme. Le deuxième volet, actuellement en cours, vise, en augmentant le parc hôtelier de 1 200 chambres, à offrir une nouvelle image du territoire. Le dernier volet aura pour but de consolider la place de celui-ci sur le marché du tourisme international (voir A/AC.109/2007/9).

49. De nouvelles mesures en faveur du tourisme ont été prises, notamment la suppression des visas pour les ressortissants japonais souhaitant séjourner moins de 90 jours sur le territoire (ibid.). De plus, le gouvernement territorial a lancé une série de campagnes à l'intention des touristes néo-zélandais et australiens⁵⁴ et des efforts ont été faits pour resserrer la coordination entre les trois provinces qui, auparavant, assuraient la promotion de leurs destinations touristiques séparément et se faisaient concurrence. Un office national du tourisme, doté d'une organisation entièrement nouvelle, a en outre été créé⁵⁵.

50. Comme cela a été mentionné précédemment, la Nouvelle-Calédonie a renforcé le secteur du tourisme de croisière, comme en témoigne le nombre croissant des bateaux qui mouillent dans ses eaux⁵⁶. En janvier 2008, la Chambre de commerce a entamé, en collaboration avec la Puissance administrante et le gouvernement

⁵¹ *Pacific Magazine*, 20 février 2007, www.pacificmagazine.net.

⁵² Voir ISEE, www.isee.nc, consulté le 4 février 2008.

⁵³ Radio New Zealand, 22 octobre 2007, www.rnzi.com; *Pacific Magazine*, 28 décembre 2005, www.pacificmagazine.net.

⁵⁴ Radio New Zealand, 8 janvier 2008, www.rnzi.com.

⁵⁵ Economist Intelligence Unit (novembre 2007); *Pacific Magazine*, 14 février 2008, www.pacificmagazine.net.

⁵⁶ Voir A/AC.109/2007/9; www.isee.nc.

territorial, la rénovation et la modernisation de l'aéroport international de Tontouta, qui devraient être achevées au début de 2011⁵⁷.

E. Autres secteurs économiques

51. Les autres secteurs économiques de la Nouvelle-Calédonie sont l'administration publique, le commerce, les services, le bâtiment et les travaux publics, les petites et moyennes entreprises industrielles et l'agriculture.

52. L'agriculture et la pêche ne représentent que 1,9 % du PIB mais occupent une place centrale dans la société néo-calédonienne puisqu'elles emploient quelque 30 % de la population et freinent, dans une certaine mesure, l'exode rural. Les projets de développement rural ont pour objectif de développer le marché local de façon que le territoire soit moins lourdement tributaire des importations de produits alimentaires. Vu que les exploitations agricoles sont généralement de petite taille et ne permettent pas d'accroître sensiblement la production, les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à pratiquer l'écotourisme pour avoir davantage de revenus⁵⁸.

53. Bien que l'industrie de la pêche soit elle aussi sous-développée – la pêche commerciale ne représentant qu'un tiers des prises totales – les crevettes ont été le deuxième produit d'exportation de la Nouvelle-Calédonie en 2006, après le nickel et les produits du nickel. Malgré l'augmentation de leur production, la chute des prix du marché a entraîné une baisse du produit de leur vente au cours de la même année. Les mesures destinées à diversifier le marché des exportations, traditionnellement dominé par la Chine et le Japon, ont porté quelques fruits, comme en témoigne l'augmentation de 350 % des exportations de crevettes aux États-Unis d'Amérique pendant la période 2005-2006. L'aquaculture, qui se résume principalement à l'élevage de crevettes, est subventionnée par l'État français. Dans la province Nord et les îles Loyauté, les autorités ont continué à développer les flottes de pêche mais l'appauvrissement des stocks de certaines espèces, dû à la surpêche, au changement climatique et aux cycles des températures océaniques, suscite des inquiétudes de plus en plus vives⁵⁹.

54. L'industrie du bâtiment est actuellement un secteur très dynamique, qui représente 8,6 % du PIB. Comme cela a été mentionné plus haut, le marché de l'immobilier en Nouvelle-Calédonie est fondé sur des prix comparables à ceux de Paris et du littoral méditerranéen. Cela étant, la grève qui a frappé l'industrie du ciment en octobre 2007 a porté un rude coup au secteur du bâtiment, du moins temporairement⁶⁰.

⁵⁷ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 8 novembre 2008; www.info.lnc.nc.

⁵⁸ Economist Intelligence Unit (novembre 2007).

⁵⁹ Informations communiquées par la Puissance administrante, 9 janvier 2008; Economist Intelligence Unit (novembre 2007).

⁶⁰ Informations communiquées par la Puissance administrante, 9 janvier 2008; *Les Nouvelles Calédoniennes*, 2 octobre 2007; www.info.lnc.nc.

IV. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

55. À sa 7^e séance, tenue le 20 juin 2007 (voir A/AC.109/2007/SR.7), le Comité spécial de la décolonisation a adopté un projet de résolution présenté par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans lequel toutes les parties concernées par la question du statut de la Nouvelle-Calédonie ont été invitées à continuer de promouvoir un environnement propice à l'évolution pacifique du territoire vers un acte d'autodétermination (voir A/AC.109/2007/L.13). Cet environnement garantirait les droits de tous les secteurs de la société, conformément à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Nouméa, qui part du principe que c'est aux populations de la Nouvelle-Calédonie qu'il appartient de décider comment elles entendent prendre en main leur destin.

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

56. Ultérieurement, le 15 octobre 2007, la Quatrième Commission a adopté, à sa 6^e séance, un projet de résolution relatif à la question de la Nouvelle-Calédonie (voir A/C.4/62/SR.6).

C. Mesures prises par l'Assemblée générale

57. À sa 75^e séance plénière, le 17 décembre 2007, l'Assemblée générale a adopté sans la mettre aux voix la résolution 62/117 relative à la question de la Nouvelle-Calédonie.
